

Dispositif « Bourses au mérite » 2025-2026

Principes généraux et critères d'éligibilité

- ✓ La bourse au mérite fonctionne selon le principe d'une « bourse doctorale complémentaire ».
- ✓ Est éligible à la bourse au mérite tout étudiant diplômé d'un Master 2 (ou équivalent) d'une université étrangère et s'inscrivant en 1^{ère} année de doctorat à l'école doctorale Galilée. Ce dernier doit bénéficier par ailleurs d'une bourse principale couvrant les trois années de thèse. Il n'y a pas de limite d'âge ni de nationalité pour accéder à cette bourse.
- ✓ Exceptionnellement et sous réserve de l'accord préalable de la direction de l'ED, sont éligibles à cette bourse les doctorants inscrits à l'ED Galilée en 2^{ème} année de thèse. Son attribution n'est cependant pas prioritaire.
- ✓ La bourse au mérite n'est pas le support principal du financement de la thèse. Ceci implique un montant minimal de la bourse principale pour bénéficier de la bourse au mérite. La référence de ce montant principal minimal est de 750 euros mensuel.
- ✓ Son montant est modulable : elle complète la bourse principale de telle sorte que la somme des bourses soit d'un montant total maximal de 1 500€ net mensuel.
- ✓ **Le montant de la bourse au mérite est versé pour 36 mois maximum au bénéficiaire à partir du mois de janvier qui suit la demande.** En aucun cas cette bourse ne peut être attribuée au-delà de 36 mois et son versement prend fin au plus tard à la date de soutenance de thèse.
- ✓ Dans le cas d'une cotutelle, la bourse au mérite est attribuée uniquement durant les périodes de séjour à l'université.
- ✓ La liste annuelle des candidats bénéficiaires de la bourse au mérite est fixée par le bureau de l'école doctorale. Le bureau de l'école doctorale prend en considération l'excellence du cursus universitaire du candidat et le montant demandé. Cette liste est ensuite validée par la Commission Recherche et le Conseil d'Administration (dates prévisionnelles courant janvier 2026).
- ✓ Le bénéfice de la bourse complémentaire peut être retiré en cas de non-respect des règles de fonctionnement de l'ED ([règlement intérieur](#)) et de la charte du doctorant signé par les intéressés (doctorant et directeurs de thèse).

Dossier à fournir en un seul fichier sous format pdf:

- ✓ Un CV du doctorant ou de la doctorante
- ✓ Une lettre de soutien du directeur de thèse et du directeur de l'unité
- ✓ Le formulaire de candidature (document joint à l'appel d'offre)
- ✓ L'attestation du financement principal
- ✓ Un RIB d'un compte bancaire/postal ouvert au nom du doctorant en France
- ✓ Une copie de la carte d'étudiant en cours
- ✓ Une copie de la carte d'identité
- ✓ Le formulaire agence comptable « création agent »
- ✓ Le formulaire de candidature (document joint à l'appel d'offre)

Calendrier universitaire 2025-2026:

La bourse au mérite peut être demandée au fil de l'eau mais doit être validée par les instances de l'université (Conseil de l'ED, CR et CA). Afin de voter l'attribution des bourses par le conseil de l'ED, le dossier doit être envoyé à la direction de l'ED (direction-edgalilee@univ-paris13.fr) et au secrétariat de l'ED en copie (ecole-doctorale.galilee@univ-paris13.fr).

Un accusé de réception sera envoyé par mail. Le doctorant doit se manifester s'il n'a pas reçu cet accusé de réception.